

14 Provinces

Haut-Ogooué/Rentrée judiciaire

Les magistrats reprennent leurs activités



Photo : N.O

La cérémonie était présidée par le premier président de la Cour d'appel, François Nguia (micro).



Photo : Nadège O.

Les magistrats ont repris du service à Franceville.



Photo : N.O

La cérémonie était rehaussée par la présence du gouverneur Bertrand Moundounga (premier plan).

N.O.

Franceville/Gabon

LES magistrats exerçant au tribunal de première instance et à la Cour d'appel judiciaire de Franceville viennent de renouer avec le chemin du palais de justice, au terme d'un mois de vacances. C'était à la faveur d'une cérémonie solennelle de rentrée judiciaire présidée par le premier président de la Cour, François Nguia, et rehaussée par la présence du gouverneur du Haut-Ogooué, Bertrand Moundounga, des autorités administratives, politiques et religieuses de la province. Les hommes en toge ont mis à profit cette occasion pour dresser le bilan de l'année judiciaire écoulée, en même temps qu'ils ont fustigé quelques comportements déviant au sein de leur corporation.

En terme de bilan, le parquet général a saisi la chambre d'accusation de 90 réquisitoires. Ce qui a permis à la Cour d'appel d'organiser deux sessions criminelles, au cours desquelles 20 affaires ont été jugées. De manière globale, la Cour d'appel de Franceville a rendu 2623 décisions, toutes matières confondues. Le tribunal de première instance de Franceville a, lui, rendu 1270 décisions. Celui de Koula-Moutou est crédité de 599 décisions. Celui de Makokou, qui était jusqu'à une date récente sous le ressort juridictionnel de Franceville compte, quant à lui, pendant cette période, 605 décisions.

Ce palmarès est rendu possible grâce à l'effort conjugué de l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire, en commençant par les OPJ. Lesquels n'ont pas été épargnés par les réquisitions du procureur général, Félix Bangoussou, qui a attiré leur attention face à cer-



Photo : Nadège O.

Plusieurs personnalités de la province ont assisté à l'événement.

taines dérives. Celui-ci s'est également adressé à ses collaborateurs et aux usagers de la justice sur le même ton : « Nous devons nous départir des comportements peu recommandables décriés. Car, il nous revient que certains agents des forces de l'ordre et

de sécurité se complaisent à engager des procédures qui ne relèvent pas de leur compétence. Ainsi, les brigades de gendarmerie et les commissariats de police se transforment en tribunaux. En vous comportant de la sorte, vous sortez de votre champ de compétence », a-t-il

indiqué.

En effet, ce champ de compétence est expressément délimité par le Code de procédure pénale, en son article 13, qui dispose que la police judiciaire est chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et de les déferer devant les juridictions compétentes pour les punir.

Le procureur général a également attiré l'attention des agents véreux du corps judiciaire qui, par des comportements contraires à la morale et à l'éthique de leurs professions, discréditent la corporation : « Certains agents sont souvent tentés de marchander des procédures contre une faveur souvent chimérique. Je leur demande de se raviser, car les conseils de discipline ont repris depuis deux ans », a-t-il déclaré. Non sans rappeler aux usagers que la justice est un

pouvoir indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. Conformément à l'article 9 de la loi n° 15/PR/2015 portant organisation et fonctionnement de la justice au Gabon, les juges ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la loi : « Nous vous rappelons cette disposition parce qu'il n'est pas souvent rare que nous recevions des instructions venant d'ailleurs, tendant à nous demander de tordre le cou à la loi. Toute chose qui est contraire au principe de séparation de pouvoirs, consacré par notre Loi fondamentale. Mais malheureusement, nous leur opposons systématiquement une fin de non recevoir. Ce qui les frustrer. C'est pourquoi, pour éviter des frustrations inutiles, il est bon que chacun reste dans sa sphère de compétence. Un rappel à l'ordre appuyé par le procureur de la République, Gilbert Mbarangolo.

Culture et art

Les agents formés aux méthodes d'inventaire du patrimoine culturel



Photo : N.O

Remise du matériel d'enquête par le directeur de la Conservation du patrimoine culturel, Germain Owono, au chef de service provincial de la Culture.



Photo : N.O

Une phase de l'atelier de Franceville consacré au patrimoine culturel.



Photo : DR

Le "Francevillien" a été classé au rang de chef d'oeuvre et patrimoine.

N.O.

Franceville/Gabon

LES agents du service provincial de la Culture, des arts et de l'éducation civique du Haut-Ogooué viennent de bénéficier d'une formation de cinq jours pour le renforcement de leurs capacités aux méthodes d'inventaire. Cet atelier, organisé par leur ministère de tutelle, a eu lieu à l'Hôtel de ville de Franceville. Il avait pour thème : "Vade-mecum pour l'inventaire sélectif du patrimoine culturel immobilier". Les travaux ont été ouverts et clôturés par le quatrième adjoint au maire de Franceville, David Gaétan Djimikanda. Ils étaient animés par le directeur de la Conservation du patrimoine culturel, Germain Owono. Des experts de ce ministère étaient impliqués dans la phase pratique de

cet atelier.

Cette initiative du ministre de la Culture, des Arts et de l'Education civique, Paulette Mengue M'Owono, vise à redynamiser les services provinciaux de son département en optimisant la méthode de réalisation de l'inventaire sélectif du patrimoine culturel immobilier.

Ainsi, la phase théorique des travaux, qui a duré deux jours, était-elle axée sur les concepts fondamentaux et les contours de l'inventaire. Puis, ont suivi, des exercices pratiques pour donner aux services provinciaux des outils nécessaires à la réalisation d'un inventaire sur le terrain.

Les participants à ce stage ont été déployés à travers les départements du Haut-Ogooué pour dénombrer les biens culturels de cette province. Sur ce point, l'inventaire sélectif répertorié a retenu seize biens culturels classés en trois groupes, à savoir les monuments, les sites archéologiques,



Photo : Nadège O.

Le pont en lianes a été visité.

ainsi que les sites naturels et culturels. Et, conformément à la loi 2/94 portant protection des biens culturels, quatre éléments ont été retenus et classés comme chefs-d'oeuvre du pa-

trimoine culturel immobilier altoivoon. D'autant qu'ils constituent les éléments les plus représentatifs se rapportant à la science, à l'histoire, à l'archéologie, à l'esthétique, au savoir-

faire, etc.

Il s'agit, notamment, du « Francevillien » (un site archéologique composé de strates de roches) qui laisse penser que Franceville serait le berceau de l'humanité, sous réserve des conclusions scientifiques, mais aussi du célèbre pont en lianes de Poubara, des chutes de Poubara (un site naturel) et de l'édifice colonial de Jomas.

Ces résultats permettront au ministère de la Culture de mieux affiner les grands axes de la politique culturelle en République gabonaise, et d'insuffler une nouvelle dynamique au sein des services provinciaux de la culture. Au terme des travaux, les stagiaires ont apprécié à sa juste valeur la tenue de cet atelier. « Quand on parle d'atelier, on dit forcément formation. C'est un acquis de connaissances pour nous. Car à notre niveau, les méthodes d'inventaires du patrimoine culturel immobilier nous étaient parfaitement inconnues. Nous n'avons pas d'outils

pour pouvoir faire cet inventaire. L'atelier a consisté à apporter un plus à notre parcours administratif. En tant qu'agents de la culture, nous sommes appelés à maîtriser tous les aspects qui ont trait à la culture gabonaise. Je voudrais donc saluer les bienfaits de cet atelier », a indiqué Chatrian Mvono Nkoumou, agent au service provincial de la Culture.

Avant la clôture des travaux, le directeur de la Conservation du patrimoine culturel a offert, au nom de son ministère, un équipement de travail composé d'un appareil photo, un magnétophone, un double décimètre, un GPS et une clé USB au chef de service provincial, Gilbert Moukouama. Le maire David Gaétan Djimikanda s'est réjoui de ces assises en affirmant que « le choix de la province du Haut-Ogooué n'est pas fortuit, parce que celle-ci recèle un important trésor de biens culturels, tant par leur diversité que par leur nature. »